



le Grand **Autunois Morvan**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----

**SEANCE ORDINAIRE DU 05 AVRIL 2018**

**ETAIENT PRESENTS :** MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER (jusqu'à la question n°8), Pascale BILLIER, Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX (jusqu'à la question n°4), M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°2), M Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND (jusqu'à la question n°8), Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°5.2), délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°3), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE (jusqu'à la question n°5.2), Mme Claude FLECHE-MOREAU, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (jusqu'à la question n°5.1), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°5.2), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD (jusqu'à la question n°4), délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, M Michel PARIZE, (jusqu'à la question n°8), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL (jusqu'à la question n°8), M Hubert LACHAUD (jusqu'à la question n°5.2), délégués d'Etang sur Arroux, Mme Anne-Marie MARILLER (jusqu'à la question n°9), délégué de La Celle en Morvan, M Jean-Paul LORIOT (jusqu'à la question n°7), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mmes Jeanne LAUSSEUR (jusqu'à la question n°3), suppléante (remplaçant M Jean-Camille JEANNIN, déléguée de La Comelle, Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, Anne BOUTELOUP, suppléante (remplaçant M Michel MENAGER), déléguée de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°3) délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°2 et jusqu'à la question n°7), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY (jusqu'à la question n°3) délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, (jusqu'à la question n°7), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, (jusqu'à la question n°5.1), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, (jusqu'à la question n°5.2), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER (jusqu'à la question n°3), suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN (jusqu'à la question n°5.1), délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°2), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M Vincent CHAUVET.

**ONT DONNE POUVOIR :** M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Rémy REBEYROTTE à M Roger VERNAY, Mme Josette JOYEUX à Mme Andrée ALIX COUDRAY (à partir de la question n°4), Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Marie-Claire TELLIER (à partir de la question n°2), Mme Delphine FLORAND à M Alain DURAND, M Frédéric HUEBER à M Hubert LOBREAU, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie MARIN à Mme Martine DUFRAIGNE, M Christian GILLOT à M Fabrice VOILLOT, Mme Marie-Louise CONDETTE à M Claude MERCKEL, Marc PERILLAT à M Pierre LABRUYERE, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Jean-Louis PORCHERET à Mme Véronique PROST (à partir de la question n°2).

**ABSENTS :** Mmes Julie REGOND, Marie-Claude BONNOT, Marie VOURIOT THUZET, MM Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Xavier DUVIGNAUD, Marguerite ROY.

1-Affectation anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2017.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité, (1 abstention), a approuvé la reprise des résultats de l'exercice 2017.

2-Projet de budget primitif 2018 et taux fiscaux.

Plus d'un tiers des membres présents ayant réclamé le mode de scrutin secret, l'assemblée délibérante a procédé au vote du budget primitif 2018 à bulletin secret.

Il est ressorti du vote les résultats suivants :

- *Bulletins trouvés dans l'urne : 79*
- *Bulletins blancs ou nuls : 0*
- *Suffrages exprimés : 79*
- *Majorité absolue : 41*

Le conseil communautaire par 35 voix POUR, 18 voix CONTRE et 26 ABSTENTIONS a adopté le budget primitif 2018 de la CCGAM.

Le conseil communautaire a autorisé le versement des subventions et notamment le versement d'une subvention d'équipement au budget annexe de l'abattoir d'un montant de 1 277 013,45 €, le versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe de l'abattoir d'un montant de 21 778,01 €.

Le conseil communautaire a approuvé la reprise anticipée des résultats de clôtures de l'exercice 2017, budget principal et budgets annexes.

Le conseil communautaire a également approuvé le tableau des effectifs et la réalisation des emprunts.

Le conseil communautaire par 35 voix POUR, 18 voix CONTRE et 26 ABSTENTIONS a approuvé les taux d'imposition 2018 (TH, TFB, TFNB et CFE) selon le tableau suivant:

Taxe d'Habitation (TH).....	13,39 %
Taxe Foncier Bâti (TFB) .....	3,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) .....	6,79 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) .....	26,76 %

Le conseil communautaire a également approuvé le taux de la TEOM à 11,70 % pour les communes ne relevant pas du SIRTOM de Chagny et la mise en place de la TEOMi pour les communes faisant partie du périmètre du SIRTOM de Chagny dans les conditions suivantes :

- la part fixe de 90 % par rapport au taux de 10,70 %, soit 9,63 %
- la part variable 0,008 € du litre levé pour tous les administrés et les services disposant d'une base d'imposition.

3-Salle Jean Genet : tarifs de la saison culturelle 2018-2019.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité a validé le nouveau tarif famille sur le programme de la prochaine saison de la Salle Jean Genet, suivant :

- tarif famille pour 4 personnes au prix de 24€ (2x9€+2x3€).

Le conseil communautaire a également approuvé les tarifs existants, à savoir :

- Plein tarif 14€
- Bénéficiaire minima sociaux, demandeur d'emploi, étudiant, adhérent CNAS-MGEN-COS 9€
- Enfants de - 16 ans 5,50€
- Carte 10 entrées 100€
- Séance scolaire jeune public : 3€

4- Ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le programme d'investissement lié à la maison de santé d'Etang-sur-Arroux.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité a approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la création de la maison de santé d'Etang-sur-Arroux d'un montant estimatif de 1.636.032 euros HT.

Le conseil communautaire a approuvé le phasage en crédits de paiement suivant :

2018	1.145.200 €
2019	490.800 €

Le conseil communautaire a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Le conseil communautaire a également précisé que les dépenses de l'AP de 1.636.000 € HT seront équilibrées en recettes comme suit :

Subventions diverses	910.000 €
Autofinancement ou emprunt	726.000 €

5-Actualisation des AP/CP de l'abattoir intercommunal

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité, a accepté l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de modernisation de l'abattoir d'un montant de 5.827.771 € HT.

Le conseil communautaire a adopté le phasage en crédits de paiement suivant :

2017	157.532,00 €
2018	2.508.271,00 €
2019	3.161.968,00 €

Le conseil communautaire a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les crédits de paiement de l'année N+1 automatiquement.

Enfin, le conseil communautaire a précisé que les dépenses de l'autorisation de programme de 5.827.771 € HT seront équilibrées en recettes comme suit :

Subventions diverses	2.036.300 €
Autofinancement ou emprunt	3.791.471 €

5.1 Actualisation des AP/CP de la bibliothèque multimédia intercommunale.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité a approuvé l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction de la bibliothèque multimédia, l'aménagement complet de cet équipement et la mise à niveau des bâtiments et équipements des lieux de lecture publique d'un montant de 5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC.

Le conseil communautaire a adopté le phasage en crédits de paiement suivant :

2015	325.860,02 €
2016	2.735.328,54 €
2017	2.663.162,52 €
2018	1.195.560,92 €
2019	30.000,00 €
2020	30.000,00 €

Le conseil communautaire a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Le conseil communautaire a précisé que les dépenses de l'AP de 6.979.912 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

**Pour les travaux et aménagements :**

Subventions GAM et Ville d'Autun	2.696.876 €
FCTVA GAM et Ville d'Autun	1.064.253 €
Coût net Ville d'Autun	1.218.732 €
<b>Autofinancement GAM</b>	<b>1.486.865 €</b>
Reliquat des aléas (non utilisés)	99.186 €

**Pour les acquisitions de collections nouvelles et la mise à niveau des bibliothèques du réseau:**

Subventions GAM	239.500 €
FCTVA GAM	67.913 €
Autofinancement GAM	106.587 €

6- Clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) ouvert initialement pour l'aménagement du Parc d'Activités Saint Andoche « PASA ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour l'aménagement de la zone du PASA.

7-Société Publique Locale (SPL) « Agence Economique Régionale »: adhésion et désignation d'un représentant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé d'adhérer à la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté, en qualité de nouvel actionnaire.

Le conseil communautaire a approuvé les projets de statuts de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté annexés.

Le conseil communautaire a décidé d'acquérir en conséquence une action au capital de la société au prix de 5 000 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Enfin, le conseil communautaire a désigné Monsieur Vincent CHAUVET, représentant de la CCGAM pour siéger au conseil d'administration de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

8-Consultation réglementaire sur le projet régional de santé 2018 – 2022.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a formulé un avis défavorable au Projet Régional de Santé et a reconnu l'importance de ce document cadre mais les préconisations de répartition de l'offre hospitalière vont à l'encontre des politiques locales et des besoins de santé des populations du territoire de la CCGAM.

9-Convention de mise à disposition de données numériques avec ENEDIS.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention entre ENEDIS et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan portant sur la mise à disposition de données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution.

10-Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne : Convention d'objectifs 2018 : Avenant à la convention de partenariat pluriannuelle 2016-2018.

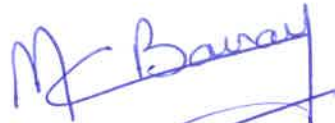
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (1 opposition), a approuvé l'avenant à la convention pluriannuelle 2016-2018 entre la CCGAM et l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne et a approuvé le versement de la subvention de 25 000 € à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne.

11- Compétence GEMAPI. Adhésion et désignation de représentants au Parc Naturel Régional du Morvan et au Syndicat Mixte des Affluents Rive Gauche de la Dheune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé l'adhésion au Parc Naturel Régional du Morvan en représentation substitution des Communes d'Anost et de Saint-Prix et a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du Parc Naturel Régional du Morvan pour la compétence GEMAPI

Le conseil communautaire a décidé l'adhésion au Syndicat Mixte des Affluents Rive Gauche de la Dheune en représentation substitution de la Commune de Saint Jean-de-Trézy et a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte des Affluents Rive Gauche de la Dheune pour la compétence GEMAPI.

**VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**



A Autun, le 12 avril 2018  
La Présidente  
Marie-Claude BARNAY

